

ThéâtrAlis 2010

Festival de Théâtre Amateur du vendredi 2 au mercredi 7 juillet 2010

Règlement général :

Article 1	Le Festival est organisé par le Collectif de théâtre amateur Trois14, avec le soutien de la Ville de Strasbourg, de la Communauté Urbaine de Strasbourg, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace, du Conseil Régional, de l'Agence Culturelle d'Alsace et du Département du Bas-Rhin.
Article 2	Le Festival ThéâtrAlis s'adresse à : - toute troupe de théâtre amateur constituée en association ; - tout atelier de théâtre formant des comédiens amateurs.
Article 3	Pour l'organisation du Festival, le Collectif Trois14 constitue un Comité d'organisation dont les membres sont des bénévoles, membres du Conseil d'administration ou adhérents du Collectif Trois14.
Article 4	Le Festival ThéâtrAlis a pour objectifs de : - permettre aux ateliers et aux comédiens amateurs de faire connaître leur travail ; - permettre aux troupes et ateliers de présenter leur spectacle dans des conditions optimales ; - favoriser la rencontre et les échanges entre toutes les composantes du théâtre amateur ; - proposer aux participants une formation animée par des professionnels sur le site du Festival.
Article 5	La participation au Festival consiste en la présentation d'un spectacle par une troupe ou un atelier. Les spectacles ont lieu sur les scènes du TAPS Gare et la Salle des Colonnes (Friche Laiterie). Tous les comédiens doivent être amateurs. Ils sont avisés que, sauf en cas de refus explicite de leur part, les images prises à l'occasion du Festival sont susceptibles d'être diffusées.
Article 6	Le Comité d'organisation invite des troupes étrangères et non membres du Collectif Trois14 pour favoriser le brassage international au niveau du théâtre amateur. Selon les budgets et le contexte propre à chaque troupe invitée, une solution adaptée sera proposée pour lui permettre de participer au Festival dans les meilleures conditions possibles (prise en compte d'une partie des frais de déplacement ou d'hébergement).
Article 7	Si l'œuvre jouée est inscrite à la SACD, le candidat devra s'assurer de l'autorisation de sa présentation en France, et en obtenir l'accord écrit. Le Collectif Trois14 prendra en charge les droits d'auteur à condition que la troupe transmette au Comité de sélection une copie de l'autorisation délivrée par la SACD.
Article 8	Les candidats retenus s'engagent à participer activement à la préparation du Festival et à son animation : - présence à la soirée d'inauguration du vendredi 2 juillet 2010 ; - présence aux spectacles des autres troupes et ateliers ; - participation au fonctionnement de l'accueil, de la billetterie, de la buvette, de l'entretien des locaux... ; - participation à la soirée de clôture.

Article 9	<p>Le Comité d'organisation invitera l'ensemble des candidats retenus le vendredi 4 juin 2010 à 20h au Cube Noir, à Strasbourg.</p> <p>A cette occasion le Comité d'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - détaillera la programmation retenue pour ThéâtreAlis 2010 ; - exposera les modalités précises du Festival ; - établira les plannings de présence des troupes et ateliers pour assurer le bon déroulement du Festival (accueil, billetterie, buvette, entretien des locaux...).
Article 10	<p>Pour participer au Festival, les troupes et ateliers devront être membres du Collectif Trois14 et à jour de leur cotisation. ⁽¹⁾</p>
Article 11	<p>Les troupes et ateliers retenus valideront leur candidature par l'envoi d'un chèque de caution de 150 € à l'ordre du Collectif Trois14 (au plus tard le 31 mars 2010).</p> <p>Un reçu sera fourni pour chaque chèque de caution.</p> <p>Le chèque de caution ne sera pas encaissé et sera restitué à la fin du Festival, sur présentation du reçu.</p> <p>Le chèque de caution reste acquis au Collectif dans le cas où la troupe inscrite ne présenterait pas au Festival le spectacle à la date et à l'heure prévues.</p>
Article 12	<p>Toutes les compagnies et ateliers participant au Festival ThéâtreAlis 2010 communiqueront la liste de leurs membres ainsi que leur adresse de messagerie internet. Le Collectif Trois14 garantit l'utilisation de ces adresses pour la seule diffusion d'informations relatives aux troupes affiliées ou liées au Collectif Trois14.</p>
Article 13	<p>Toute compagnie ou atelier participant au Festival ThéâtreAlis 2010 indiquera la liste des membres prenant effectivement part au spectacle présenté : metteur en scène, comédiens, techniciens, musiciens ...</p> <p>Les participants bénéficieront d'un pass nominatif au tarif forfaitaire de 10 € permettant l'accès à tous les spectacles du Festival.</p>
Article 14	<p>Dispositions scéniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la salle du Taps-Gare sera équipée de pendrillons ; - les troupes se muniront de tous les décors et accessoires nécessaires à l'interprétation de leur spectacle ; - le montage et le démontage du décor seront pris en charge par les troupes ; - la programmation tiendra compte de la durée de montage/ démontage ; elle devra être la plus courte possible pour pouvoir enchaîner deux spectacles (voire 3 spectacles) dans la même salle un même soir.
Article 15	<p>Dispositions techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Comité d'organisation assurera au mieux la mise à disposition de projecteurs, jeux d'orgues et équipement simple de sonorisation, dans la mesure où les renseignements nécessaires lui auront été fournis dans le dossier de candidature. Un régisseur professionnel supervisera les régies son et lumière dans chaque salle ; - les candidats devront fournir leur plan de feu avec le dossier de candidature. L'implantation lumière sera faite une fois pour toutes en début de Festival dans chaque salle ; - les troupes s'engagent à ne pas demander de déplacer un seul projecteur du gril. Seules les orientations et gélamines de quelques projecteurs pourront être modifiées une fois par jour pour assurer l'éclairage de tous les spectacles de la même journée.
Article 16	<p>La responsabilité du Collectif Trois 14 n'est pas engagée :</p>

¹(1) La cotisation au Collectif Trois14 est fixée à 25 € pour 2009/2010 – 5 cartes d'adhésion individuelle sont fournies, les cartes supplémentaires sont vendues 3 €. Voir l'extrait du règlement du Collectif Trois14 en fin du présent règlement.

	-en cas d'annulation du Festival pour une cause de force majeure indépendante de la volonté du Comité d'organisation ; -en cas de modification du programme ou des activités annoncées.
Article 17	Chaque troupe participant à ThéâtreAlis 2010 s'engage à respecter les règles de sécurité en vigueur sur les lieux du Festival.
Article 18	Chaque troupe participant à ThéâtreAlis 2010 s'engage à respecter en tout point le présent règlement.

Approuvé par le Conseil d'Administration du Collectif Trois14.
Le Président, le Secrétaire, le Trésorier.

Extrait du règlement du Collectif Trois14 :

Carte individuelle de membre du collectif

Elle offre :

- Le tarif réduit aux spectacles de ThéâtreAlis
- Le tarif réduit aux spectacles des compagnies affiliées au Collectif, pendant le reste de l'année
- L'opportunité de participer aux stages organisés par le Collectif
- L'accès à la bibliothèque

Lors de l'adhésion d'une compagnie (25 €), 5 cartes individuelles sont offertes, les cartes supplémentaires sont vendues 3 € par personne dans la limite de 25 membres. A partir du 26^{ème} membre, les cartes sont délivrées gratuitement.

Lors de l'inscription au Collectif, chaque responsable de troupe indiquera le nom des membres qu'il fait ainsi adhérer et règlera le montant correspondant.

Exceptionnellement, et pour l'inscription à un stage, une adhésion individuelle (hors troupe) pourra être consentie, au tarif de 10 €.

Je soussigné(e), responsable de la troupe / atelier, reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions.

Je m'engage à le communiquer à l'ensemble des membres de ma troupe participant à ThéâtreAlis 2010.

A, le / / 2010

Signature (précédée de la
mention « lu et approuvé »)

**Ce formulaire sera à retourner, pour les troupes ou ateliers retenus, le 31 mars
2010 au plus tard, accompagné du chèque de caution de 150 € (cf article 11).**

ThéâtrAlis 2010

**Dossier de candidature à retourner au plus tard
le 20 février 2010**

-par mail : theatralis@trois14.org
ou

-par courrier : **Trois14**, Collectif de théâtre amateur de Strasbourg,
10 rue du Hohwald - 67000 Strasbourg Tél. **06 68 96 69 78**

Troupe	nom		
	adresse		
	téléphone		
	e-mail		
	date de création		membre du Collectif Trois14 <i>OUI NON</i>
	participation(s) antérieure(s) à ThéatrAlis	<i>année(s) :</i> <i>OUI NON</i>	
Spectacle	titre		
	auteur		
	durée		
	genre		
	texte inédit (création)	<i>OUI NON</i>	
	première mise en scène de la troupe	<i>OUI NON</i>	
	spectacle de fin d'atelier	<i>OUI NON</i>	
	nombre de comédiens		
	Le spectacle a-t-il déjà été présenté ?	<i>OUI NON</i> <i>si oui : dates et lieux</i> <i>joindre éventuellement comptes-rendus et photos</i>	
	SACD	<i>-droits : OUI NON</i> <i>-autorisation : OUI NON</i> <i>(Si non, date de la demande :)</i>	
	SACEM	<i>OUI NON</i> <i>Liste des œuvres à déclarer :</i>	
Données techniques	description du décor	<i>-surface au sol :</i> <i>-liste des éléments :</i> <i>-éléments à accrocher :</i> <i>-éléments à pendre :</i> <i>-temps de montage :</i>	
	besoins techniques particuliers	<i>ex : praticables, projecteurs spécifiques (poursuite, stroboscope...), cyclo...</i>	

Pour que votre candidature puisse être prise en compte vous devez impérativement joindre au présent dossier :

- un texte de présentation du spectacle (accroche) de 60 mots maximum ;
- le générique complet du spectacle ;
- un visuel libre de droits, sur support numérique, permettant la réalisation d'un dépliant de présentation de *ThéâtreAlis 2010*.

Théatralis

Edition 2010

Dépliant de présentation du festival

Annonce troupe participante

Nom de la troupe
Titre et auteur de la pièce	
Genre	
Metteur en scène	
Régisseur technique	
Scénographie, costumes	
Distribution	
Résumé (60 mots maxi)	
Visuel	